

Situation des accueillants familiaux face à l'épidémie

À laurent.provot@franceaf.fr <laurent.provot@franceaf.fr>

Monsieur le président,

J'ai bien reçu les différents courriers que vous m'avez transmis sur la situation des accueillants familiaux face à l'épidémie. Les circonstances exigent un combat commun et un esprit de solidarité ; chacun à notre niveau, nous sommes mobilisés. En tant que présidente de la commission des Lois, c'est dans cet esprit que j'ai tenu dès la fin du mois de mars à ce que les parlementaires se mettent d'accord le plus rapidement possible, malgré leurs divergences, afin d'adopter les dispositions législatives qui permettent à la République de faire face à l'épidémie.

Sur cette base, le gouvernement a adopté un certain nombre de mesures qui, toutes combinées, visent à apporter des réponses à la hauteur de la crise. Il s'agit d'abord de protéger nos concitoyens, de soutenir les entreprises, d'éviter les défaillances et d'assurer tant la sauvegarde des emplois que le redémarrage rapide de l'activité lorsque nous aurons surmonté cette épreuve. Les dispositifs sont évolutifs en fonction de la situation sanitaire. Personne n'est épargné par la crise et ses conséquences. Je mesure en particulier quelle est aujourd'hui l'implication des accueillants familiaux, leur dévouement auprès de ceux qui sont les plus vulnérables face au virus. Le Ministère des Solidarités et de la Santé a établi à leur attention une fiche qui présente la conduite à tenir dans le cadre de la phase 3 du plan gouvernemental de lutte contre l'épidémie. Elle vise à répondre aux interrogations des accueillants familiaux qui accompagnent des personnes âgées ou des adultes en situation de handicap. Le dispositif d'accueil familial méritera sans doute une attention particulière une fois la crise dépassée. En l'attente, j'ai tenu à faire relayer vos demandes auprès du gouvernement.

En espérant que vous ainsi que vos proches vous portiez bien dans ces circonstances si particulières, je vous prie de recevoir, Monsieur le président, mes sincères salutations.

Yaël BRAUN-PIVET
Présidente de la commission des Lois
Députée des Yvelines

Ce message, ainsi que les pièces jointes, sont établis, sous la seule responsabilité de l'expéditeur, à l'intention exclusive de ses destinataires ; ils peuvent contenir des informations confidentielles. Toute publication, utilisation ou diffusion doit être autorisée préalablement.

Ce message a fait l'objet d'un traitement anti-virus.

Il est rappelé que tout message électronique est susceptible d'altération au cours de son acheminement sur Internet.

Vous pouvez consulter le site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr>